



©antalthoma.ch

Nourrir la ville

L'exemple de la ville de Bienne

La conception de systèmes alimentaires durables est un sujet d'actualité dans les villes suisses. Les nombreux projets innovants et initiatives de la société civile s'inscrivent le plus souvent dans une perspective de durabilité du système alimentaire de la ville. Les villes elles-mêmes sont activement impliquées dans le façonnement de ces changements.

Comment pouvons-nous aujourd'hui renforcer les relations ville-campagne ainsi que promouvoir une alimentation durable dans un contexte urbain ? Quels sont les projets innovants ? En prenant l'exemple de la ville de Bienne, sa politique publique et des exemples seront présentés et discutés pendant le cours. En outre, le cours offre suffisamment d'espace pour l'échange d'expériences entre les participant-e-s et les intervenant-e-s.

Date : 15.09.2022

Lieu : Bienne BE, Terrain Gurzelen

Responsables : Franziska Hoffet, AGRIDEA (franziska.hoffet@agridea.ch)
Danielle Albiker, AGRIDEA (danielle.albiker@agridea.ch)

Nr. du cours : 22.319

Objectifs :

- sont informé-e-s des solutions innovantes pour un système alimentaire urbain durable ;
- comprennent en détail le contexte de la ville de Bienne ou d'Aarau ;
- découvrent des exemples concrets ;
- discutent des questions de l'alimentation en milieu urbain ;
- échangent leurs expériences sur la thématique.

Public : Personnes impliquées dans des projets et initiatives de production alimentaire innovants et systèmes alimentaires durables, chercheur-euse-s, enseignant-e-s, porteurs de projet travaillant sur le sujet, employé-e-s des autorités cantonales et municipales, acteur-trice-s de l'agriculture, de l'économie, de l'aménagement du territoire, consultant-e-s et autres parties intéressées.

Remarque : Cours bilingue (F et D). La compréhension de l'autre langue est nécessaire. Chacun s'exprime dans sa langue.

Jeudi 15.09.2022

09.00	Accueil, café, croissants
09.15	Bienvenue et introduction <ul style="list-style-type: none">• Programme, objectifs, introduction dans la thématique <i>Franziska Hoffet, Danielle Albiker, AGRIDEA</i>
09.30	La ville de Bienne <ul style="list-style-type: none">• Projets actuels de la ville de Bienne <i>Représentant de la ville de Bienne (à confirmer)</i>
10.00	Initiatives de la société <ul style="list-style-type: none">• Projets passés, actuels et futurs <i>Mathias Stalder, Uniterre</i>
10.30	Visite du Terrain Gurzelen <ul style="list-style-type: none">• Utilisation temporaire du stade Gurzelen <i>Antal Thoma, www.terrain-gurzelen.org</i>
11.30	Production de tofu dans la ville <ul style="list-style-type: none">• Visite de l'atelier de production <i>Pascale Hodel et Blaise Munier</i>
12.00	Repas de midi
13.30	Terre Vision <ul style="list-style-type: none">• Abonnements des produits locaux <i>Lukas Schmid, www.terrevision.ch</i>
14.00	Spiruline Bienne: <ul style="list-style-type: none">• Production de spiruline en ville <i>François Brun, www.spirulinebienne.ch</i>
15.00	Echanges et réseautage en sous-groupes
16.15	Schlussdiskussion und Evaluation <i>Danielle Albiker, Franziska Hoffet, AGRIDEA</i>
16.30	Fin de la journée

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation

- CHF 260.– / Jour

Autres participant-e-s

- CHF 330.– / Jour

Comprises dans le forfait

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) qui se montent à CHF 30.–.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Le repas du soir et l'hébergement **sont à régler sur place** par le ou la participant-e.

Inscription

[22.319](http://www.agrimea.ch)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur www.agrimea.ch/termes-et-conditions

Délai d'inscription

Lundi, 12 septembre 2022

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agrimea.ch

Désistement :

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la débite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.